

CADRE DE SANTÉ**Éléments de référence**

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 6.

Code(s) NSF : 331 : Santé.

Formacode(s) : 43435 : encadrement santé.

Pour en savoir plus, consulter

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38443/>**Prochaine mise à jour prévue courant troisième trimestre 2025****DE-DIPLOME CADRE DE SANTE****Certificateur : Ministère chargé de la santé****CODE RNCP : 38443****Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2029****Définition**

Les métiers de cadre de santé recouvrent principalement le métier de responsable de secteur d'activités de soin et le métier de formateur de professionnels de santé.

Le cadre de santé responsable de secteur d'activités de soin organise l'activité de soin et prestations associées, manage (ou encadre et anime) l'équipe et coordonne les moyens d'un service de soins, médico-technique ou de rééducation, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations.

Le cadre de santé formateur de professionnels de santé exerce son métier en institut de formation. Il forme des professionnels paramédicaux, conçoit et organise les conditions de leurs apprentissages en formation initiale, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations. Il organise et réalise des actions de formation continue dans des domaines liés aux soins, à la santé, à la pédagogie et au management.

Prérequis

Selon l'art. 4 de l'arrêté du 18 Août 1995 relatif au diplôme cadre de santé :

Pour être admis à suivre la formation sanctionnée par le Diplôme de Cadre de Santé, les candidats doivent :

Être titulaires d'un diplôme permettant d'exercer l'une des professions mentionnées à l'article 1^{er}.

- Audioprothésiste
- Diététicien
- Ergothérapeute
- Infirmier, Infirmier de secteur psychiatrique
- Manipulateur en Electro Radiologie Médicale
- Masseur Kinésithérapeute
- Opticien- lunetier
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Pédicure- Podologue
- Préparateur en pharmacie
- Psychomotricien
- Technicien de laboratoire

Avoir exercé pendant au moins QUATRE ans à temps plein ou une durée de quatre ans équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection.

Délai estimé entre la demande et le début de la prestation : entre 6 et 7 mois

Date de rentrée : première semaine de septembre

Hébergement / Repas / Stationnement

L'étudiant a accès, durant ses études, au self de l'hôpital de Bellevue du CHU pour le repas de midi au même tarif que le personnel.

L'Institut de Formation des Cadres de Santé ne dispose pas de logement.

Le parking du site de Bellevue est payant mais de nombreux stationnements gratuits sont disponibles sur les abords du site.

Coût de la formation

Les frais de scolarité pour la formation cadre avec prise en charge sont de :

- Diplôme cadre de santé seul ou avec parcours Master 1 MAE : 11000 € (hors inscription universitaire) et 8000 € en tarif individuel.
- Diplôme cadre de santé + parcours Master 2 MAE : 13300 € et 8900 € en tarif individuel.

Autres frais à prévoir :

Les droits d'inscription au Master 1 et 2 MAE sont de 250 € (tarif 2024/2025), ils seront à régler auprès de l'université Jean Monnet.

Possibilités d'évolution

Cadres supérieurs de santé

Cadres de pôle

Directeur/trice de soins

Durée de la formation : 10 mois de septembre à juin (cycle continu) ou 20 mois (cycle discontinu)

Déroulement des études

La formation se déroule sur 42 semaines :

- 26 semaines à l'IFCS.
- 13 semaines de stage.
- 2 semaines de travail de recherche dirigée.
- 1 semaine de congé de formation (entre Noël et le Jour de l'an).

L'enseignement à l'IFCS comporte 6 modules, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et d'ateliers de simulation.

Les enseignements théoriques concernant le Master 1 et Master 2 MAE sont complètement intégrés au contenu du DCS.

Conditions d'admission

SELECTION SUR CONCOURS

Admissibilité : Une épreuve écrite

Admission : Une épreuve orale

Partenariat universitaire

Un partenariat entre l'Université Jean Monnet de SAINT-ETIENNE et l'IFCS du CHU de SAINT-ETIENNE permet de préparer conjointement :

- le Diplôme Cadre de Santé (DCS),
- le Master 1 et le Master 2 Management et Administration des Entreprises (MAE) - parcours cadre de santé

Conditions d'admission

Master 1 MAE :

- Être admis au concours d'entrée en IFCS

Master 2 MAE :

- Être admis au concours d'entrée en IFCS
- Justifier d'une expérience significative en management de deux ans minimum. Un dossier de validation des acquis Personnels et Professionnels (VAPP) est à compléter.

Possibilités de valider un ou des blocs de compétences / Equivalences, passerelles

Les infirmiers d'encadrement de sapeurs-pompier professionnels titulaires du brevet d'infirmier d'encadrement de sapeurs-pompier professionnels sont dispensés de l'enseignement théorique et des stages des modules 1, 2, 3 et 5, ainsi que des épreuves de validation de ceux-ci. Ils doivent suivre au sein de l'IFCS, l'enseignement théorique des modules 4 et 6 et effectuer un stage de quatre semaines dans un établissement de santé. Les modalités d'évaluation des deux modules leur sont spécifiques.